



**CONVENTION SUR
LA DIVERSITÉ
BIOLOGIQUE**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/BS/EM-CB/1/INF/3
6 juillet 2001

ANGLAIS, FRANÇAIS ET
ESPAGNOL SEULEMENT

RÉUNION D'EXPERTS À COMPOSITION NON LIMITÉE
SUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS POUR
LE PROTOCOLE DE CARTAGENA SUR LA PRÉVENTION DES RISQUES
BIOTECHNOLOGIQUES
La Havane, 11-13 juillet 2001
Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

**RAPPORT DU SECRÉTAIRE EXÉCUTIF RESUMANT L'INFORMATION REÇUE
EN REPOSE AU QUESTIONNAIRE SUR LE RENFORCEMENT
DES CAPACITÉS**

*Rapport du premier cours latino-américain de formation technique
en matière de sécurité biologique*

Note du Secrétaire exécutif

1. À la demande du Gouvernement de l'Espagne, le Secrétaire exécutif distribue ci-joint, à titre d'information aux participants à la Réunion d'experts à composition non limitée sur le renforcement des capacités pour le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, le rapport du premier cours latino-américain de formation technique en matière de sécurité biologique, qui s'est déroulé à Carthagène du 26 au 29 juin 2001.
2. Le rapport est distribué dans la forme et dans les langues où il a été reçu par le Secrétaire exécutif.

* UNEP/CBD/BS/EM-CB/1/1.

RAPPORT SUR LA REALIZATION DU PREMIER COURS LATINAMERICAIN DE FORMATION
TECHNIQUE DE SECURITE BIOLOGIQUE
(Cartagena de Indias, Colombie. 26 à 29 juin de 2001)

Le Programme Araucaria est une initiative conjointe des Ministères espagnols de l' Environnement, des Affaires Etrangères, de la Science et la Technologie, et de l' Economie pour encourager la conservation et l' usage soutenable de la diversité biologique à la Amérique Latin. Le Programme s' appuie sur trois principes basiques:

- La conservation de la biodiversité
- Le développement humain des habitants locaux, de façon que leur qualité de vie soit compatible avec la préservation et la fonctionnalité des écosystèmes , et
- Le renforcement de l' organisation et des institutions, comme un instrument nécessaire pour faire possibles les deux points précédents, en favorisant la capacité de planification et de gestion local.

Le Programme Araucaria, par ses activités horizontales de formation et de spécialisation, ne poursuit seulement le but de fournir aux participants de la Amérique Latin avec l' information et les connaissances scientifiques et techniques les plus adéquates pour l' articulation de politiques, plans et actions efficaces pour la conservation et l' usage soutenable de la biodiversité, mais aussi le but d' atteindre, à travers d' un procès d' apprentissage mutuel et d' échange d' expériences, des niveaux de collaboration et de coopération institutionnelle qui affrontent la conservation de la diversité biologique dans sa vraie dimension globale.

Pour cela, on compte avec la participation active du Ministère de l' Environnement dans tous les aspects relatives au conseil et à la formation professionnelle que correspond à la portée de son rôle, et qui promeuve des cours et des séminaires spécifiques avec un intérêt prioritaire pour la conservation et l' usage soutenable de la biodiversité, et en définitive, pour contribuer à la génération de nouveaux modèles de développement soutenable pour éviter la perte et de la détérioration des ressources biologiques.

À travers du Programme Araucaria, le Ministère de l' Environnement promeuve spécialement la formation de techniciens, cadres moyens et dirigeants car dans un domaine comme l' environnemental, la continuité des procès dépend, dans une grande mesure, de la formation professionnelle du secteur.

Dans ce contexte général, et pour accomplir les mandats des Conférences des Parts de la Convention de la Diversité Biologique et du Comité Intergouvernemental du Protocole de Cartagena de Indias de Sécurité de la Biotechnologie, s' encadre la célébration du I Cours Latinaméricain de Formation technique de Sécurité Biologique.

Le propos du cours est le renforcement de la capacité institutionnelle des pays Latinaméricains pour assumer les obligations qu' impose le Protocole. Spécialement, la désignation et le dessin opérationnel d' un Point Focal national; l' évaluation et la gestion des risques environnementaux des organismes vives modifiés (OVM), et la prise de décisions dans l' importation de OVMs. Tout cela avec la finalité de développer les structures légales et administratifs nécessaires pour établir un régime effectif de sécurité biologique.

Le Cours a été dirigé vers des fonctionnaires des institutions publiques des pays ibéroaméricains qui s'occupent de la gestion et de l'exécution de programmes nationaux de biosécurité; et de façon prioritaire, vers ceux responsables de l'organisation administrative de la sécurité de la biotechnologie moderne ou des procès d'évaluation et de gestion des risques environnementaux des organismes modifiés génétiquement, et avec certain niveau de décision dans la définition et le dessin des politiques respectives, ou avec la participation dans quelques-unes de ces activités.

Le cours avait comme objet une révision de la situation des dispositions sur sécurité biologique dans la région et sa comparaison dans l'encadrement établi dans l'Union Européenne, spécialement au sujet de l'évaluation et la gestion des risques possibles dérivés de l'utilisation, la libération intentionnelle dans l'environnement et la mise dans le marché d'organismes vivants modifiés comme résultat de la moderne biotechnologie.

Pour cela, on a dessiné un programme partagé entre rapporteurs espagnols et sud-américains, et deux réunions de cas pratiques concernant l'évaluation du risque et l'identification des besoins pour l'établissement d'un encadrement institutionnel et technique envers la sécurité biologique à la région.

A cet égard, on a vérifié la différente situation dans ces pays, car ils existent quelques-uns qui ont une structure institutionnelle et juridique très développée avec une régulation générale de OVMs (l'Argentine, le Cuba, le Brésil, la Bolivie et le Guatemala), ; D'autres qui ont une situation intermédiaire car ils ont une régulation à l'égard des plantes (le Costa Rica, la Colombie, le Chili, le Paraguay et l'Uruguay); et d'autres où on n'a pas adopté les dispositions nécessaires pour le contrôle de ces organismes (le Salvador, le Nicaragua, le Panama, etc.)

À l'égard de l'identification des besoins, on a considéré qu'il y a deux niveaux de développement nécessaires. D'un côté, il y a les besoins nationaux et de l'autre côté il y a la coopération régionale dans cette matière. En ce qui concerne les besoins nationaux, on y trouve trois niveaux d'intervention:

▪ **Institutionnel:**

1. Signature et ratification du Protocole de Cartagena
2. Politique interministériel nationale sur biosécurité
3. Engagement politique pour l'établissement d'un encadrement régulateur.
4. Sensibilisation publique et diffusion de l'information nécessaire pour donner à la société une approche équilibrée.
5. Support à la Phase Pilote du Mécanisme de l'Echange du Protocole.
6. Création des corps d'inspecteurs pour la surveillance et le suivi des activités avec OVM.

▪ **Technique**

1. Besoin de formation générale pour la formation d'experts dans les différents aspects, spécialement, ceux relatifs à l'évaluation et gestion du risque.
2. Etablissement et développement des méthodologies.
3. Création d'un centre de référence national pour s'intégrer dans le réseau régional.

▪ **Financier**

1. Support national et international

À l'égard de l'encadrement régional on a identifié les aspects suivants:

1. Création d'un laboratoire de référence pour la région et d'un réseau constitué par les laboratoires nationaux pour l'identification des organismes vivants modifiés.
2. Centre régional de Formation de Biosécurité
3. Centre régional d'Echange d'Information.